

Candidats à l'ISIT via la BEL

Mode d'emploi

La Banque d'épreuves littéraires (BEL)

Depuis 2011, l'ISIT fait partie de la BEL (Banque d'épreuves Littéraires). Les élèves de khâgnes qui s'inscrivent aux ENS Ulm, Lyon et Cachan ont la possibilité de s'inscrire également à l'ISIT.

L'élargissement de la BEL permet aux élèves de khâgnes de multiplier leurs chances de réussite en intégrant des formations qui leur ouvrent des débouchés professionnels variés. Ce nouveau dispositif renforce ainsi l'attractivité des classes prépas littéraires qui passent d'une logique excessivement sélective (seuls 4,5% des inscrits intègrent une ENS) à une véritable logique de concours.

Choisir l'ISIT, c'est choisir de devenir un expert linguistique et interculturel. Les métiers qui s'ouvrent aux étudiants sont, notamment, ceux du marketing, de la communication, des ressources humaines, des achats, de la traduction.

Modalités globales d'inscription à l'ISIT via la BEL

1ère étape : les candidats doivent d'abord s'inscrire sur le site www.concours-bel.fr.

Lors de cette inscription, ils doivent cocher la case ISIT :

- « ISIT – Concours d'entrée en L3 », si les étudiants sont inscrits en khâgne et s'il s'agit de leur première année de khâgne
- « ISIT – Concours d'entrée en M1 », si les étudiants sont inscrits en khâgne et s'il s'agit de leur 2^e année (bicarrés) ou de leur 3^e année (cubes) de khâgne.

Les frais de candidature aux épreuves de l'ISIT (180€, non remboursables) sont à régler directement sur le site de la BEL.

2ème étape obligatoire : les candidats doivent compléter le dossier de candidature en ligne sur <http://www.isit-paris.fr/inscrivez/> en tenant compte des dates limites indiquées.

Pas de frais de candidature à régler, car ils l'ont déjà été via le site de la BEL (cf. plus haut).

Candidats à l'entrée en 3ème année de l'ISIT

Profil des candidats : élèves inscrits en khâgne (effectuant leur 1ère année de khâgne)

Conditions d'admission : les candidats doivent faire attention à la combinaison de langues dans laquelle ils choisiront de composer aux épreuves écrites de la BEL. En effet, si ces langues ne correspondent pas aux langues de travail de l'ISIT, ils devront obligatoirement passer une ou deux épreuves complémentaires de traduction pour être admissibles à l'ISIT. Les langues de travail de l'ISIT sont : anglais obligatoire, plus une autre langue au choix parmi l'allemand, l'arabe, l'espagnol, le chinois ou l'italien.

Date des épreuves complémentaires : 28 janvier 2017, 25 mars 2017, 20 mai 2017 ou 23 août 2017 (au choix)

Admissibilité : au vu des résultats obtenus à la BEL et aux épreuves complémentaires de l'ISIT, les candidats ayant obtenu à l'écrit des notes supérieures à un total défini par l'ISIT sont déclarés admissibles à l'ISIT.

Admission : Le jury de l'ISIT se prononce sur l'admission définitive des candidats après examen du dossier et en fonction des notes obtenues aux épreuves complémentaires de l'ISIT pour les candidats concernés. Le jury se réserve le droit de proposer une intégration à l'ISIT en 2° année.

Date de publication des résultats : après le 9 juin 2017 (car les résultats des épreuves de la BEL sont communiqués à l'ISIT à cette date)

Candidats à l'entrée en Master 1 de l'ISIT

Profil des candidats : Elèves de khâgne : bicarrés /2ème année de khâgne ou cube /3ème année de khâgne

Conditions d'admission : les candidats doivent faire attention à la combinaison de langues dans laquelle ils choisiront de composer aux épreuves écrites de la BEL. En effet, si ces langues ne correspondent pas aux langues de travail de l'ISIT, ils devront obligatoirement passer une ou deux épreuves complémentaires de traduction pour être admissibles à l'ISIT. Les langues de travail de l'ISIT sont : anglais obligatoire, plus une autre langue au choix parmi l'allemand, l'arabe, l'espagnol, le chinois ou l'italien.

Date des épreuves complémentaires : 28 janvier 2017, 25 mars 2017, 20 mai 2017 ou 23 août 2017 (au choix)

Admissibilité : au vu des résultats obtenus à la BEL et aux épreuves complémentaires de l'ISIT, les candidats ayant obtenu à l'écrit des notes supérieures à un total défini par l'ISIT sont déclarés admissibles à l'ISIT.

Admission : Le jury de l'ISIT se prononce sur l'admission définitive des candidats après examen du dossier et en fonction des notes obtenues aux épreuves complémentaires de l'ISIT pour les candidats concernés. Le jury se réserve le droit de proposer une intégration à l'ISIT en 3° année.

Date de publication des résultats : après le 9 juin 2017 (car les résultats des épreuves de la BEL sont communiqués à l'ISIT à cette date).

Contactez Tania Lima pour toute question : admissions@isit-paris.fr